

Foire Aux Questions - FAQ

Contents

1. Notre association a été soutenue par BNP Paribas Fortis Foundation les années précédentes dans le cadre des Awards, pouvons-nous à nouveau bénéficier d'un soutien financier ?	2
2. Notre association a déjà reçu de l'argent de la Fondation Roi Baudouin. Pouvons-nous encore introduire un dossier de candidature en réponse à un nouvel appel de la Fondation Roi Baudouin?	2
3. Une organisation peut-elle introduire plus d'un dossier de candidature pour le même appel?	2
4. Qui définit les critères de sélection ?	2
5. Quelle est la différence entre le jury et les comités composés de membres du personnel de la banque?	3
6. Quel est le montant maximal du soutien financier que je peux demander ?	3
7. Où puis-je trouver les projets sélectionnés dans le passé afin de m'en inspirer ?	3
8. Puis-je sauvegarder temporairement un dossier de candidature ?	4
9. Qui peut m'aider à compléter mon dossier de candidature en ligne ?	4



1. Notre association a été soutenue par BNP Paribas Fortis Foundation les années précédentes dans le cadre des Awards, pouvons-nous à nouveau bénéficier d'un soutien financier ?

Oui tout à fait, l'appel à projets est ouvert aussi bien aux anciens lauréats précédemment soutenus par BNP Paribas Fortis Foundation qu'à de nouvelles organisations.

2. Notre association a déjà reçu de l'argent de la Fondation Roi Baudouin. Pouvons-nous encore introduire un dossier de candidature en réponse à un nouvel appel de la Fondation Roi Baudouin?

Oui, certainement. Pour chaque appel, c'est un jury indépendant qui décide qui peut obtenir une aide financière. Ce jury sera particulièrement attentif à la qualité, à l'aspect novateur et à la fonction d'exemple du projet.

3. Une organisation peut-elle introduire plus d'un dossier de candidature pour le même appel?

Oui. Mais cela n'augmente pas pour autant ses chances de sélection. Ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité. Un jury indépendant sélectionne les 'meilleurs' projets, c'est-à-dire ceux qui répondent aux critères définis, qui peuvent exercer un effet multiplicateur et qui sont novateurs. Ces projets bénéficient ensuite d'une aide financière de la Fondation.

4. Qui définit les critères de sélection ?

Les critères de sélection ont été établis par BNP Paribas Fortis Foundation, en accord et selon l'expertise de la Fondation Roi Baudouin. Les critères de sélection constituent un outil qui aide le jury indépendant à faire un choix objectif et qui garantit ainsi que BNP Paribas Fortis Foundation soutient les candidats les plus appropriés.

Pour rappel, voici les critères de sélection :

- **Le public cible** : Le projet s'adresse à des enfants/jeunes vulnérables entre 0 et 25 ans vivant dans la précarité. Le projet sera co-construit avec le public cible, c'est-à-dire avec les enfants/jeunes et les familles (conception et la stratégie du projet) afin de partir de leurs besoins et leurs réalités de vie. Ainsi, le public cible sera lui-même impliqué dans l'élaboration du projet et dans sa réalisation. Par ailleurs, le candidat devra expliquer quels enfants il souhaite atteindre, comment il envisage de toucher le public cible, de mobiliser et d'inclure les familles. Il précisera comment il entend stimuler une participation régulière et durable des enfants aux activités. Il précisera également le nombre d'enfants qu'il souhaite toucher; le cas échéant, le nombre de 'nouveaux enfants' (non connus du projet avant le soutien) et la zone géographique couverte par son action.



- **L'accessibilité** : le projet candidat précisera de quelle façon il souhaite améliorer l'accès des enfants vulnérables à ses activités. Ces améliorations peuvent toucher de nombreux aspects tels que l'accessibilité géographique (localisation des activités, organisation du transport,...), les coûts d'inscription et de matériel, les procédures d'inscription, les heures d'ouverture, les méthodes éducatives, la communication et les relations avec les familles,...
- **L'impact sur le long terme**: L'impact des activités sur le bien-être et l'épanouissement des enfants. Le projet développe des compétences transversales (savoir-être et savoir-faire) des enfants/jeunes et élargit leurs perspectives d'avenir. Le candidat expliquera pourquoi et comment les activités proposées sont de nature à stimuler les apprentissages et le développement du public cible (confiance en soi, autonomie, respect d'autrui, etc.). Une attention particulière sera portée au fait qu'il s'agit d'activités régulières et fréquentes avec les mêmes publics ainsi qu'une action de long terme auprès des enfants/jeunes accueillis.
- **Rayonnement local et régionale** : Le projet a une dimension locale, et est fédérateur au niveau de la région. Il pourrait être dupliqué dans d'autres régions. Les projets mobiles sont encouragés.
- **Participation ouverte** : Le projet donne la possibilité aux employés de BNP Paribas Fortis de réaliser du bénévolat dans l'association (de manière individuelle ou en groupe via des teambuildings), de proposer leur mécénat de compétences au service de la structure et de développer des activités de collecte de dons par ces mêmes employés.
- **Un projet innovant** : Le projet est innovant et a un haut potentiel d'impact. Le projet peut inspirer d'autres acteurs. Le projet peut reposer sur un partenariat novateur entre deux ou plusieurs acteurs choisis pour leur expérience avec les activités extrascolaire ou de loisir. Ce partenariat est un atout mais n'est pas une condition.

5. Quelle est la différence entre le jury et les comités composés de membres du personnel de la banque?

Un jury indépendant et pluraliste effectuera une pré-sélection de 3 projets par région¹, sur base des critères de sélection. Il est composé d'experts et des acteurs de terrain.

Ensuite, dans chaque région, un comité composé de membres du personnel de BNP Paribas Fortis se réunira afin de choisir le lauréat final parmi les 3 projets pré-sélectionnés. La participation des membres des comités régionaux est bénévole. La fondation apprécie au plus haut point leur engagement.

6. Quel est le montant maximal du soutien financier que je peux demander ?

Le montant maximal de soutien est de 25.000€, renouvelé pour une 2ème année pour autant que l'évaluation du projet soit positive. Une asbl peut donc bénéficier d'un soutien total allant jusqu'à 50.000€.

7. Où puis-je trouver les projets sélectionnés dans le passé afin de m'en inspirer ?

C'est la 1^{ère} année que cet appel à projet est mis en place donc il n'est pas possible de prendre exemple sur des projets précédemment soutenus. En revanche, il est toujours intéressant de lire quels types de projets les

¹ Anvers, Brabant Wallon - Namur - Luxembourg , Bruxelles ,Hainaut ,Liège, Limbourg, Flandres Orientale, Flandres Occidentale, Brabant Flamand, et l'Easy Banking Centre (l'équipe qui traite toutes les demandes téléphonique des clients de la banque).



jurys indépendants ont déjà sélectionnés dans le passé pour d'autres appels à projet, vous en inspirer pour votre proposition de projet et peut-être accroître les chances de sélection de votre dossier de candidature.

[Organisations déjà soutenues](#)

8. Puis-je sauvegarder temporairement un dossier de candidature ?

Compléter un dossier de candidature en ligne prend une demi-heure en moyenne. Mais il suffit de cliquer sur le bouton 'enregistrer provisoirement' pour sauvegarder tout ce que vous avez déjà complété. Vous pouvez vous reconnecter à notre site quelques heures ou quelques jours plus tard. Dans la rubrique 'Mon profil' (en haut à gauche), cliquez sur le dossier de candidature sur lequel vous étiez en train de travailler et continuez simplement à le compléter. Ce n'est que lorsque vous cliquez sur le bouton 'envoi définitif' et qu'un écran de confirmation s'affiche que vous avez officiellement déposé votre dossier de candidature.

9. Qui peut m'aider à compléter mon dossier de candidature en ligne ?

Le centre de contact de la Fondation Roi Baudouin : téléphonez au 02-500 4 555 ou envoyez un e-mail à proj@frb-frb.be - en mentionnant le numéro de référence D5190830. .

